

du territoire et aussi de l'ordonnance fédérale contre le bruit.

Est-ce que M. le Commissaire du gouvernement voit une possibilité d'action pour l'Etat?

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je réponds volontiers, même si les questions auraient du venir plus tard, mais cela ne change rien!

Tout d'abord la question des projets des 40 tonnes: eh bien dans ce domaine-là, le projet est prêt pour régler les problèmes des 40 tonnes! Je vais présenter au Conseil d'Etat dans le courant de l'été ce projet, respectivement au Grand Conseil cet automne, donc c'est en cours.

En ce qui concerne le communiqué de presse! C'est vrai que nous avons fait un communiqué de presse hier, concernant le problème de l'Ecole des métiers! Eh bien il faut être clair, nous avons eu un arrêt du Tribunal administratif, nous constatons que nous n'avons plus de permis, il nous faut reprendre les choses à zéro et les faire dans les règles de l'art.

A cet effet, la Commission de bâtisse que je préside – on me fait remarquer que je n'ai pas parlé du Tribunal fédéral, c'est bien un arrêt du Tribunal fédéral qui nous a démis de notre permis de construire.

La Commission de bâtisse, qui a siégé il y a une quinzaine de jours, a décidé de démonter l'installation de chantier. La raison est très claire!

La procédure va durer, si nous n'avons pas d'opposition, jusqu'au mois d'octobre et cela nous coûte moins cher de démonter l'installation de chantier, c'est de l'ordre de 300 000 francs, par contre si nous maintenons l'installation de chantier, cela nous coûte 30 000 francs par semaine et sur ces bases-là, nous avons décidé de démonter l'installation de chantier.

Maintenant pour la procédure, la procédure va dans le sens de ce que vient de dire M^{me} la Députée Cotting: faire un PAV, mettre à l'enquête, parallèlement mise à l'enquête du bâtiment avec le respect des distances aux limites des voisins.

Ceci sera fait par la commune de Fribourg, en principe selon les informations que j'ai, ce sera mis à l'enquête à la fin du mois et ensuite, il faut attendre un mois pour voir s'il y a des oppositions ou pas, nous arriverons rapidement aux vacances ce qui fait qu'au plus vite on pourra reprendre les travaux au mois d'octobre.

Ceci sous-entendu que les entreprises sont parties bien entendu et ne sont pas prêtes à recommencer du jour au lendemain, il s'agit de négociations.

Maintenant quant aux coûts, ceux-ci sont en évaluation actuellement parce que bien sûr, il y a les coûts de 300 000 que je viens de citer, mais parallèlement il y a les autres coûts parce que le chantier va durer automatiquement six mois de plus, il y a peut-être des problèmes d'indexation, il y a des problèmes de revendication de l'arrêt du chantier, indépendamment de ce que je viens de citer tout à l'heure, et ceci, j'en aurais les chiffres en fonction de ce que mes services m'ont dit, d'ici la fin du mois, c'est ce qui a été communiqué aussi à la Commission de bâtisse. Maintenant quant au problème de responsabilité, eh bien, je crois qu'il faut être clair, ici la loi permet des dérogations, à l'époque on a estimé que l'on pouvait y aller avec ces déroga-

tions, le permis a été attribué par la Préfecture, le Tribunal cantonal, à l'époque le Tribunal administratif, a aussi donné raison, le Tribunal fédéral en a jugé autrement, on en prend acte et puis l'on va se mettre en conformité avec la législation actuelle. Comme cela la situation sera claire.

Maintenant quant aux autres questions, notamment de M^{me} la Députée Christa Mutter, par rapport au bruit, alors je peux la rassurer! Son souci est aussi le mien, puisque la semaine prochaine, je vais présenter au Conseil d'Etat, la semaine prochaine ou la semaine d'après, un décret concernant le bruit qui sera de l'ordre de 10 millions.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2007

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai rien à ajouter, mais je me permets de répondre à une question de M^{me} la Députée Cotting par rapport à la route d'Arconciel-La Tuffière. Très concrètement, j'ai reçu hier une lettre de la commune soulevant cette même problématique. Nous sommes en préparation d'une réponse; je n'ai pas la réponse aujourd'hui avec moi concernant le pourquoi et quand c'est planifié mais la réponse sera donnée à la commune.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Je vais essayer de ne pas parler de bruit dans mon intervention. Le groupe PDC félicite d'abord la DAEC ainsi que tous les collaborateurs qui ont collaboré à l'excellence de ce rapport. J'ai deux remarques à faire.

La première, je pense qu'il serait souhaitable, à l'avenir, que ce rapport contienne également des informations sur les réserves de gravier, respectivement des décharges, à court et moyen terme, voire à long terme, qui sont dans notre canton. Je crois que l'on a beaucoup parlé de prix de construction et vous savez tous que c'est un élément qui joue, et qui jouera encore plus, un rôle immense sur le montant des futurs travaux. De même, en matière écologique, je crois qu'il est très important que ces ressources, respectivement ces «trous», soient bien répartis dans le canton. Je sais bien que le plan sectoriel des gravières, respectivement des décharges, va nous donner plein d'informations mais je pense qu'un résumé dans ce rapport à l'avenir serait le bienvenu.

Deuxième remarque, l'annexe N° 3 du rapport (page 29) donne des informations sur l'indice de planéité de l'ensemble du réseau routier de notre canton. Ces informations sont très intéressantes car elles fournissent des informations sur l'état qualitatif du réseau. En ce qui concerne le deuxième indice, on constate que seul, et cela m'a effaré, 35% des routes prioritaires se trouvent dans un état bon à moyen. 35%! Le reste se trouve dans

un mauvais état, mauvais ou critique même. Donc, je demande vraiment au Conseil d'Etat de prendre note de bien remarquer cet élément-là et de tirer les conséquences; je pense déjà au prochain budget.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Concernant le rapport qui nous est soumis, on peut constater que beaucoup de choses ont été faites et qu'aussi beaucoup de problèmes sont en cours. Je pense, dans votre département, M. Godel, à la question des sites pollués; je pense à la question de l'Ecole des métiers. Je pense aussi, et c'est sur cet objet que je vais concentrer mon intervention, au dépassement de la H189.

Le traitement de cette question dans le rapport, une dizaine de lignes au total, est inversement proportionnel au dépassement du crédit. Les questions que l'on peut se poser par rapport à cet objet ne sont pas résolues dans le rapport.

Il n'y a pas non plus de réponse pour l'instant à deux questions, deux instruments parlementaires qui ont été déposés. L'un en date du 5 octobre, de notre collègue Marie-Thérèse Weber-Gobet, qui demandait de déterminer les responsabilités à chaque étape du développement du projet. Malgré le fait que c'est une question et qu'en principe le délai de réponse doit être de 60 jours, il n'y a pas, sept mois après cette question, de réponse à sa question.

La deuxième chose: en date du 12 octobre par un instrument parlementaire validé le 16 octobre, notre collègue Christa Mutter et plusieurs membres de notre assemblée ont donné mandat au Conseil d'Etat de restructurer le Département des ponts et chaussées, de contrôler le dossier H189 et d'informer le Parlement à son sujet. Le délai légal de réponse était de cinq mois. Malgré le travail et les informations fournies ces derniers mois et semaines par le Conseil d'Etat dans d'autres cadres, le mandat n'a pas trouvé de réponse pour l'instant non plus.

En ce qui concerne les responsabilités politiques engagées dans le dossier, le Conseil d'Etat a choisi de faire front commun. C'est un geste louable au niveau de la collégialité, c'est un geste inadmissible à nos yeux puisqu'il tend à noyer le poisson! Le groupe Alliance centre gauche estime, dans ce qui est le plus grand scandale financier de notre canton depuis un siècle, que notre assemblée, mais surtout la population fribourgeoise, a le droit de recevoir des informations précises sur les responsabilités des uns et des autres.

En conséquence, le groupe ACG demande au Conseil d'Etat d'établir les responsabilités individuelles des chefs de département successifs et de tirer les conclusions qui s'imposent. Le groupe Alliance centre gauche demande au commissaire du gouvernement s'il peut donner, aujourd'hui, des informations sur les responsabilités individuelles des différents chefs de département en charge de ce dossier. Le groupe ACG se réserve, dans ce dossier, la possibilité de soutenir la création d'une Commission d'enquête parlementaire ou de proposer la commande d'un audit externe. Je vous remercie.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord,

permettez-moi de répondre à M. le Député Schorderet concernant le problème des gravières et DCMI, les décharges pour les matériaux inertes. C'est vrai que c'est un problème, mais concrètement on peut l'introduire. J'aimerais simplement vous assurer que dans le courant de l'année, en principe cet automne, je viendrai au Conseil d'Etat avec un nouveau plan sectoriel d'excavation des matériaux et ceci démontrera les réserves de gravier que nous avons dans ce canton.

Ce qui est important, c'est de connaître les réserves d'une part, mais d'autre part, aussi la problématique des permis de construire pour l'exploitation des matériaux. A cet effet, cette problématique est traitée actuellement par la Commission parlementaire sur la loi sur l'aménagement du territoire; vous pourrez débattre cette problématique, en particulier si on veut garder l'autonomie des communes en la matière ou bien si l'on veut imposer aux communes l'exploitation d'une gravière sur leur territoire. Ce n'est pas un problème simple; il en va aussi du prix des graviers parce que lorsque l'on diminue l'offre, cela fait monter les prix. Je crois que c'est un problème que nous devons traiter de manière circonstanciée.

Il en va de même pour les décharges parce que, parallèlement, il faut traiter le problème des décharges. On voit que pour les matériaux inertes nous n'avons pas trop de problèmes; par contre pour les autres matériaux, les problèmes arrivent et nous devons anticiper, dans la mesure du possible, pour éviter d'en avoir davantage.

En ce qui concerne la qualité du réseau, je crois que ce que M. le Député Schorderet a cité est exact. J'aimerais simplement évoquer l'évolution entre 2001 et 2007. Pour la partie qui est «bonne», la situation est stable. Pour la partie qui est «moyen», c'est en diminution sensible. Pour ce qui est «satisfaisant», c'est en augmentation sensible. Ce qui est «critique», c'est en augmentation sensible et ce qui est «mauvais», est stable car les interventions s'effectuent surtout sur ces tronçons. On revient à la question de M^{me} la Députée Claudia Cotting. C'est un problème que nous connaissons; j'aimerais simplement rappeler, à cet effet, que lorsque nous avons eu des mesures d'économie, les moyens mis à disposition pour l'entretien avaient diminué jusqu'à, sauf erreur, 3,5 à 4 millions. Aujourd'hui, ils sont en légère augmentation; cette année, si mes souvenirs sont bons, nous avons environ 8 millions pour essayer de rattraper le retard. Je sais que ce n'est pas suffisant mais nous essayons de faire au mieux.

J'en viens encore à une question qui a été posée à l'entrée en matière par M. le Député Corminbœuf où le Directeur des finances avait dit que je répondrais à la question par rapport au personnel du Service des ponts et chaussées; pourquoi on attendait avant de mettre les postes au concours?

En fait, lorsqu'il y a une démission, nous mettons immédiatement le poste au concours; cela veut dire la semaine suivante ou les semaines qui suivent. Après, il faut un certain temps de réponse. Ensuite il y a les auditions, concrètement jusqu'à ce qu'il y ait les auditions et une décision, cela va grosso modo deux mois. Cela signifie que celui qui est choisi doit donner son congé de trois mois dans la place où il était précédemment et, qu'on le veuille ou non, en faisant au mieux

on a de toute façon au minimum un, voire deux, mois de vacance; ça c'est un élément. Le deuxième élément, il faut admettre qu'aujourd'hui, indépendamment des problèmes que nous avons connus dans ce service en rapport avec la H189, le marché des ingénieurs est relativement «sec» si je peux m'exprimer ainsi.

Maintenant j'en viens aux autres questions, notamment de M. le Député Olivier Suter, en ce qui concerne tous les problèmes qu'il y a dans ma Direction au niveau des sites pollués. Je proposerai au Conseil d'Etat la publication de ces sites pollués; selon la loi fédérale, on doit le faire. En principe dans le courant de l'année, ça devrait être réalisé. La loi fédérale le demandait beaucoup plus vite mais nous ne sommes pas le seul canton en retard; vous avez pu vous en rendre compte lors de l'émission qu'il y a eu il y a une ou deux semaines en arrière.

Concernant les questions de M^{mes} les Députées Marie-Thérèse Weber-Gobet et Nadine Gobet, ces questions ont été adressées dans le cadre du mandat qui a été fait; cela déjà été traité au Conseil d'Etat. Honnêtement, on avait l'intention de transmettre cela en même temps que le crédit additionnel. Si je n'ai pas la réponse de la Confédération, on transmettra au Grand Conseil pour donner ces réponses, mais très concrètement vous avez pu le constater, dans ce domaine, toutes les réponses aux questions se trouvent dans l'audit que j'ai demandé et que j'ai transmis, que le Conseil d'Etat a décidé de transmettre. Je vous ai dit par rapport à ces questions qui ont été posées, le Conseil d'Etat les a déjà traitées ce sera transmis au Grand Conseil et encore une fois l'audit répond à toutes les questions. Vous avez pu constater que dans ce domaine la transparence totale a été faite par le Conseil d'Etat d'une manière générale. J'aimerais encore vous dire, et nous l'avons annoncé à la conférence de presse, que j'ai mandaté un professeur de l'Université pour analyser la situation quant aux responsabilités civiles. Le Conseil d'Etat attend le résultat de cette demande et ensuite décidera s'il y a quelque chose à faire en la matière.

Maintenant, quand on dit qu'on veut une transparence totale par rapport aux responsabilités de ceux qui ont été à différents niveaux dans ma Direction, je crois que mes deux prédécesseurs, soit M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, soit M. le Conseiller d'Etat Claude Lässer, se sont exprimés à la conférence de presse. Il est vrai que je ne l'ai pas cité, mais les travaux durent depuis tellement d'années pour une route de cette importance. On a cité qu'il faut 40 ans pour réaliser un projet et dans ce domaine et la critique principale, c'est que nous avons 16 bureaux d'ingénieurs, je précise qu'il y en a aussi un certain nombre pour le Pont de la Poya mais un petit peu moins. Le Conseil d'Etat avait adjugé ce mandat, si mes souvenirs sont bons, le 17 décembre 1996. Donc c'était avant M. Vonlanthen et avant M. Lässer. Donc vous voyez que les projets sur la durée c'était sauf erreur du temps de M. le Conseiller d'Etat Pierre Aeby.

J'ai aussi constaté qu'aujourd'hui il y avait une proposition, une requête pour une enquête par rapport à cette situation je peux dire simplement qu'au niveau du Conseil d'Etat on a vraiment fait la lumière et en ce qui concerne la restructuration, mandat est donné à mes services avec un mandat externe pour restructurer le Service en tant

que tel. En ce qui concerne les projets de grande importance, j'ai aussi institué, avec bien sûr le nouvel ingénieur cantonal, une nouvelle structure qui est en voie d'être réalisée. Je l'avais promis au mois d'octobre ou au mois de novembre, que l'on voulait aller dans le sens des commissions de bâtisse; cela veut dire aussi intégrer des députés. Mon idée est d'intégrer des députés de la Commission des routes pour qu'il y ait aussi le relais politique dans ce domaine.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je peux répondre à cette problématique qui est importante, qui est grave mais nous mettons tout en oeuvre pour éviter qu'une nouvelle situation se reproduise. En ce qui concerne le Pont de la Poya, sachez que j'ai demandé un audit pour examiner si les chiffres que le Grand Conseil avait votés à l'époque, respectivement que le peuple avait votés, sont justes ou pas. Le cas échéant, vous serez informés.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Réélection d'un-e juge suppléant-e auprès du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 94; rentrés: 90; blancs: 5; nul: 1; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est réélue pour une durée indéterminée M^{me} Catherine Yexil Huguenot, par 84 voix.

Réélection d'un-e suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 86; rentrés: 78; blancs: 4; nul: 0; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est réélue pour une durée indéterminée M^{me} Claire Moullet, par 74 voix.

Réélection d'un-e juge auprès du Tribunal d'arrondissement de la Glâne

Bulletins distribués: 85; rentrés: 81; blancs: 4; nul: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est réélu pour une durée indéterminée M. Jean-Louis Thorimbert, par 77 voix.

Réélection d'un-e suppléant-e auprès du Tribunal d'arrondissement de la Glâne

Bulletins distribués: 80; rentrés: 71; blancs: 7; nul: 0; valables: 64; majorité absolue: 33.